



Un verger communal pour saluer les enfants nés en 2015

Dans le cadre de la traditionnelle *Journée des naissances*, une douzaine d'arbres fruitiers seront plantés à Fleurier

Chaque printemps, la Commune de Val-de-Travers dédie un objet forestier aux enfants nés sur son sol l'année précédente. Ceux de 2015 auront droit à un verger, qui sera planté dans une quinzaine de jours à Fleurier, sur une parcelle agricole communale, au pied de la Montagnette.

Cette action est intéressante à plus d'un titre. Elle s'inscrit tout d'abord dans le cadre du projet « SOS vergers », porté par Rétropomme, Association pour la sauvegarde du patrimoine fruitier de Suisse romande. Sauvegarde ? En 30 ans, la Suisse a perdu les deux tiers de son verger traditionnel et avec eux une grande part de sa diversité. Rétropomme conserve ainsi plus de 600 variétés fruitières, qu'elle cultive dans plusieurs vergers. A Fleurier, seront ainsi plantés des pommiers de plusieurs sortes (dont « La pigeonnière de Buttes »), des pruniers et des poiriers.

Ce verger permet en outre de collaborer avec l'association Ecoréseau Val-de-Travers, qui regroupe de nombreux agriculteurs de la

commune. Compte tenu de la politique agricole fédérale actuelle, ceux-ci peuvent désormais percevoir des contributions pour leur participation au maintien de la biodiversité, ainsi qu'à celui de la qualité paysagère. Favoriser la présence de vergers est une des actions retenues par l'association à Val-de-Travers, ce qui permettra ainsi à l'exploitant concerné de percevoir des compensations pour la diminution du rendement de sa terre.

Enfin, l'adjectif « communal » accolé au verger prendra tout son sens lorsque les fruits feront leur apparition. Ceux-ci seront à disposition de la population, qui pourra venir s'en servir... en respectant les lieux évidemment, cette plantation comportant une dimension de sensibilisation à l'égard du grand public.

A relever pour conclure que le projet « SOS vergers » ne s'adresse pas qu'aux collectivités publiques, les particuliers étant eux aussi invités à réintroduire des arbres fruitiers sur leurs terrains, l'association Rétropomme étant là pour les conseiller dans le choix, mais aussi l'entretien des plants.



Les qualités naturelles du Val-de-Travers dans son aspect naturel.

© François Charrière



Echo des autorités

Politique communale d'achats équitables

Pour ses achats et attributions de marché, la commune prend en compte les 3 dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

Dans ce cadre, et comme l'a rappelé le Conseil communal en réponse à une interpellation du POP lors de la dernière séance du Conseil général, elle a fixé des critères de coûts, proximité des prestataires (chaque fois que c'est possible, la commune

favorise les entreprises régionales), respect des normes de santé & sécurité, respect des obligations légales en matière de loi sur le travail ou des CCT, qualité des produits, emplois offerts dans la région, délais, caractère formateur des entreprises et certifications éventuelles.

La commune sollicite plusieurs offres, définit des critères d'attribution et procède à une évaluation par pondération. Toutes ces acquisitions

se font dans le respect des règles sur les marchés publics.

Relevons que dans certains domaines (école, informatique, etc), la commune est contrainte de travailler avec un prestataire qui définit ses propres règles.

Les achats communaux étant aussi diversifiés que variés, il est parfois difficile d'établir une traçabilité des produits. Cependant, chaque fois que cela est possible la commune met en pratique « J'achète ici ! ».

ANNONCES

Compost gratuit pour votre jardin potager

La population de la commune de Val-de-Travers est invitée à venir chercher gratuitement du compost pour le jardin potager auprès de l'entreprise Agri Bio Val SA, Clos-Donzel 11, à Fleurier à la date suivante : **samedi 16 avril 2016, de 9 h à 11 h 30**. Chaque personne doit se munir d'un récipient pour le transport de son compost. La distribution aura lieu uniquement à cette date.

Circulation routière

Le Conseil communal a pris l'arrêté concernant la circulation routière suivant:

Couvet, rue du Clos-Pury:

La circulation est interdite dans les deux sens aux voitures automobiles et motocycles « Excepté, services publics et bus en trafic de ligne » sur la rue du Clos-Pury entre l'immeuble n° 9 (bâtiment des travaux publics) et le chemin des Ovreaux à l'Est de ladite rue.

Un signal « Stop » est posé à l'intersection de la sortie du chemin des Ovreaux.

L'arrêté peut être consulté dans le hall de l'Hôtel de Ville, Grand-Rue 38, Couvet, du lundi au jeudi de 08 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ou sur rendez-vous au 032 886 43 40.

Travaux d'entretien de la voie à Travers

Dans le cadre des travaux d'entretien du réseau ferroviaire CFF, le passage à niveau de l'école à Travers sera fermé à la circulation durant la nuit du 12 au 13 avril 2016, de 22 h 00 à 06 h 00.

INFORMATIONS PRATIQUES

Cocktail des entreprises - invitation aux entreprises de la commune

Le Conseil communal a récemment invité toutes les entreprises de la commune au cocktail des entreprises, qui aura lieu le **jeudi 21 avril prochain à 19 h 00 au Centre sportif**. Si certaines entreprises actives n'ont pas reçu d'invitation, il s'agit probablement d'une omission. Afin qu'elles puissent s'inscrire à la manifestation et recevoir nos courriers à l'avenir, les entreprises concernées sont priées de s'annoncer directement auprès de la direction de l'économie et des finances (tél. 032 886 43 60 ou courriel FinancesEconomie.VDT@ne.ch).

Journée des naissances

Selon son habitude, la commune de Val-de-Travers organise une Journée des naissances en l'honneur des enfants nés en 2015. Cet événement aura lieu le **samedi 23 avril 2016**. A cette occasion, parents et enfants se retrouveront pour dédicacer une réalisation liée à la nature. Cette année, cette journée sera marquée par la plantation d'un verger. Les personnes concernées ont reçu une invitation. Si ce n'est pas le cas, il s'agirait alors d'une omission et les familles sont priées de s'annoncer auprès du dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale à FinancesEconomie.VDT@ne.ch ou par téléphone au 032 886 43 60.

EN BREF

Inauguration de la nouvelle cafétéria du Centre sportif

Le dicastère de la jeunesse et de l'enseignement et le Centre sportif régional ont le plaisir de vous convier dans le hall du Centre à

l'inauguration officielle de la nouvelle cafétéria

Samedi 16 avril 2016 dès 11 h

Des cours d'initiation gratuits seront proposés en salle « Piloxing-Pilate & Fonctionnal-Training » et dans la piscine Aquabike et Aquafitness de 10 h 00 à 12 h 00.

A cette occasion, un bon de réduction de 20.- sera accordé sur tous les abonnements et les articles proposés à la boutique durant toute la journée.

Au plaisir de vous rencontrer nombreux !

LE VAL-DE-TRAVERS
qualités naturelles